

REVISION DES CONTRATS MINIER, CINQ CAS D'ETUDES:

CHEMAF

KINGA MIAMBO TAILING

TENKE FUNGURUME

KINROSS-FORREST/KCC

**GLOBAL ENTERPRISE
CORPORATE (GEC)**

**Valorisation des concessions de la
Gécamines et nécessité de révision
des contrats pour protéger les
intérêts de la République**

Kinshasa, Septembre 2006

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo regorge, comme le reconnaît tout le monde, d'énormes ressources naturelles qui peuvent, une fois exploitées à bon escient, servir de base à l'amélioration des conditions socio-économiques de sa population. Ces ressources naturelles sont actuellement soit insuffisamment exploitées ou quand elles le sont, l'incidence dans l'amélioration de conditions de vie des Congolais n'est pas conforme aux performances réalisées par l'exploitation.

Parmi les matières premières exploitées, le cas des matières minérales nous intéresse particulièrement parce que l'extraction minière a pendant longtemps, depuis l'époque coloniale, contribué avec le plus grand poids au budget de l'Etat; et que les actions futures à mener pour améliorer les conditions de vie des Congolais, tout en s'appuyant sur la valorisation d'autres ressources naturelles du pays, doivent compter avec le secteur minier qui servira encore longtemps de locomotive.

Les investissements miniers qui ont toujours respecté l'éthique professionnelle ont valorisé autres fois des grands chantiers, favorisant ainsi des grandes productions minières. Comme les institutions politiques du pays se stabilisent, et que le secteur minier représente la locomotive de l'économie nationale en contribuant avec plus de 70% au budget de l'Etat; nous estimons opportun de mener la présente étude aux fins d'éclairer les dirigeants actuels et les partenaires internationaux dans le réexamen des accords du secteur minier en général et ceux de la GECA-MINES en particulier.

Etat de la question

Durant la période coloniale, la gestion correcte du secteur minier a permis à la colonie non seulement de réaliser le transfert conséquent des dividendes à la métropole, mais elle a également contribué à un début de construction et à l'amélioration des conditions de vie des Congolais malgré le système d'apartheid installé de l'époque.

De 1908 à 1960, le secteur minier avec l'appui des investissements extérieurs a produit, pour les matières les plus importantes, les quantités suivantes:

Diamant:	260.000.000 de carats
Cuivre:	4.900.000 tonnes
Cobalt:	72.000 tonnes
Or:	248 tonnes
Zinc:	0 tonne

La commercialisation de ces matières produites a permis de rembourser les dettes engagées en capital et intérêt et a appuyé notamment l'action de développement de notre pays durant l'époque coloniale; ainsi des capacités de production ont été installées dans différents domaines occasionnant une synergie dans l'effort de développement.

Des infrastructures sociales et de transport ont connu un bon niveau de développement également et globalement le PIB des années 1960 a avoisiné 400 USD. Le pays était bien coté parmi ceux en voie de développement.

Depuis l'accèsion de notre pays à la souveraineté internationale en 1960, malgré des performances réalisées dans le secteur minier, son impact sur l'amélioration des conditions de vie des Congolais reste tout à fait négligeable et insoutenable.

De 1960 à ce jour, le secteur a réalisé les performances suivantes pour les matières importantes:

Diamant:	430.000.000 de carats
Cuivre:	15.000.000 tonnes
Cobalt:	330.000 tonnes
Zinc:	165.000 tonnes
Or:	103 tonnes

La commercialisation de ces matières, de 1960 à ce jour, n'a servi ni à créer la synergie de développement, ni à améliorer quelques infrastructures que ce soient, avec comme résultat global, la détérioration significative des conditions de vie des Congolais dont le PIB actuel reste inférieur à 100 USD.

L'explication globale de cette détérioration des conditions de vie des Congolais, depuis l'accèsion du pays à l'indépendance, reste la mauvaise affectation des ressources financières générées par différents secteurs d'activités dont le secteur minier, par les responsables politiques du pays.

Depuis l'accèsion du pays à la souveraineté internationale jusqu'à la fin de l'année 1996, le portefeuille de l'Etat a fonctionné en bénéficiant des financements extérieurs pour lesquels le principe de remboursement du capital et de l'intérêt lié était de mise. De manière générale, l'industrie minière a bénéficié des investissements bilatéraux et multilatéraux avec des taux d'intérêt variant entre 3% et 12% sur la base du principe de remboursement de capital et intérêt lié.

N'eut été la mauvaise interférence des responsables politiques de l'époque sur la gestion des entreprises du secteur minier, celles-ci étaient en mesure de respecter leurs engagements vis-à-vis des institutions bi- ou multilatérales.

A partir de la fin de l'année 1996, l'isolement politique de notre pays a contraint les entreprises de l'Etat du secteur minier à trouver des financements dans des conditions où le respect des lois en la matière et celui de l'éthique dans la profession de mineur n'a pas toujours été respecté, et ce sans pour autant garantir la contribution du secteur minier au développement de la communauté nationale.

Valorisation des concessions minières de la GECAMINES engagées dans des partenariats importants depuis 1997

Pour trouver une solution au problème épineux de financement qui se pose à elle depuis le début des années 1990, de 1996 à ce jour, la grande société minière du pays s'est engagée dans des opérations de vente et de signature de contrat de partenariat, engageant de la sorte des concessions qui conditionnent sa survie.

Plusieurs actes ont été ainsi conclus sous forme de cession et partenariat. Dans cette note nous examinerons les cinq dossiers les plus importants qui risquent de faire basculer la GECAMINES. Ces dossiers ne respectent pas la loi du secteur privé et ont un impact très négatif, sur la participation de l'ensemble du secteur minier à l'effort national de développement.

Dés lors que les données géologiques, les procédés et techniques d'exploitation, les questions de commercialisation sont connus; il est tout à fait opportun comme la loi et l'éthique professionnelle l'exigent, de procéder à l'évaluation de la valeur des concessions minières documentées et étudiées avant la conclusion des marchés suivant le respect strict des procédures en la matière.

Le schéma de valorisation adoptée pour déterminer les valeurs de cession ou valeurs partageables des concessions minières de la GECAMINES, se base tout en étant conforme à l'éthique professionnelle, sur l'esprit du nouveau code minier promulgué en juillet 2002, pour protéger le patrimoine minier de l'Etat congolais, géré par les entreprises publiques. Dans ses articles 3 et 33 le Code exige que les contrats des gisements miniers soient documentés et étudiés, que leur valeur soit connue et qu'ils fassent l'objet d'une procédure d'appel d'offres avant leur cession.

La pratique de l'éthique professionnelle dans la gestion du secteur minier reste confirmée par le Code minier et de cette manière, une étude de rentabilité intrinsèque du projet minier reste la base pour la confection soit d'un dossier d'appel d'offres avant toute tentative de cession ou soit lors de conclusion d'un accord de partenariat. Le même Code promulgué en juillet 2002, établit également un régime fiscal et d'échanges spécifiques au secteur minier. Le fait pour un opérateur du secteur minier de se conformer à ce régime qui reste une loi spécifique du secteur, ne peut servir d'alibi pour ne pas respecter le principe d'équité et de souveraineté de l'Etat dans la conclusion des contrats.

Valorisation de la concession de la Mine de l'Étoile cédée à la Société CHEMAF

La concession de l'Étoile est un gisement cupro-cobaltifère qui présente les caractéristiques suivantes:

R réserves certaines:	1.550.884 TS
Teneur cuivre:	3,66% ou 567.624 tonnes cuivre
Teneur cobalt:	0,64% ou 99.257 tonnes cobalt

Après exploitation minière, les minerais peuvent subir un broyage qui les prépare à la lixiviation directe et extraction des métaux cuivre et cobalt par solvant, suivi de la production des cathodes de cuivre ou de cobalt par électromining. Tout comme après broyage de minerais on peut suivre la filière classique de concentration, lixiviation et électromining. Les deux procédés sont donc hydrométallurgiques et restent comparables aux niveaux, investissements et performances techniques.

Le procédé pyrométallurgique est écarté pour valoriser les minerais de l'Étoile suite à la faible qualité des métaux à produire. Nous avons donc les ratios suivants pour le calcul de valorisation:

- récupération mine: 90%
- récupération concentration: 90%
- récupération métallurgie: 80%

Soit un rendement global de production des métaux de 64% qui conduit aux tonnages productibles des métaux de:

- Cuivre productible: 363.279
= t_{cu}
- Cobalt productible: 63.524
= t_{Co}.

L'investissement global est de 250.000.000 USD à répartir sur trois ans à raison de 50% la première année, 30% la deuxième année et 20% la dernière année.

Le coût de production se base sur les réalisations sans amortissement de la GECAMINES et s'établit comme suit:

- 30 USD par tonne de minerais extraits
- 12 USD par tonne de concentré produit
- 486 USD par tonne de cuivre métal électro déposé et 4415
- USD par tonne de cobalt métal électro déposé.

Compte tenu de la récupération cuivre aux différentes étapes, mines, concentration et l'extraction métallurgique, le prix de production de cuivre métal oscille entre 1510 USD par tonne de cuivre pour un minerai extrait contenant 3% de cuivre et 1256 USD par tonne de cuivre pour un minerai extrait contenant 4% de cuivre.

Au niveau de la minéralisation, le cuivre et le cobalt sont associés dans un rapport variable autour de 10 cuivre et 1 cobalt, le coût de production global de cuivre et cobalt à la tonne de cuivre est à majorer de $4415 \times 0,75 \times 0,1 = 331$ USD. Le coefficient de 0,75 étant le rapport de récupération de cobalt sur cuivre en solution par rapport à celui de cuivre sous forme métallique.

Il en résulte que le prix global ramené à la tonne de cuivre pour la production de cuivre et de cobalt oscille entre 1587 USD par tonne de cuivre et 1841 USD par tonne de cuivre. Le prix de vente de cuivre et de cobalt vont évoluer suivant trois paliers qui sont en fonction de conjoncture basse, moyenne ou haute: 2700 USD, 3500 USD et 5000 USD par tonne de cuivre et 7 USD, 15 USD et 20 USD par livre pour le cobalt; la livre pesant 453 grammes.

Sur base des ratios ci-dessus définis et en prenant deux hypothèses de coût global de production de cuivre et de cobalt de 2000 USD et 2500 USD respectivement on obtient la situation suivante pour la valorisation de la concession GECAMINES cédée à CHEMAF:

Synthèse de la valorisation de la Mine de l'Étoile

Hypothèse avec coût global de production cuivre et cobalt de 2000 USD par tonne cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	120%	120%	120%
Période de remboursement	5,5 ans	4,7 ans	4,5 ans
Valeur actualisées taux de 10 %	67.904.522 USD	177.219.265 USD	273.856.229 USD
Valeur actualisée taux de 15%	25.537.906 USD	65.649.595 USD	102.913.136 USD

Hypothèse avec coût global de production cuivre et cobalt de 2500 USD par tonne cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	120%	120%	120%
Période de remboursement	9,5 ans	5,5 ans	4,5 ans
Valeur actualisées taux de 10 %	52.284.943 USD	161.599.685 USD	258.036.642 USD
Valeur actualisée taux de 15%	19.663.609 USD	60.775.298 USD	97.043.839 USD

A: colonne correspondant aux cours de 2700 USD/tonne cuivre et 7 USD/Lb cobalt
B: colonne correspondant aux cours de 3500 USD/tonne cuivre et 15 USD/Lb cobalt
C: colonne correspondant aux cours de 5000 USD/tonne cuivre et 20 USD/Lb cobalt

Observations sur la valorisation de la concession de la Mine de l'Etoile

L'investissement global pour installer une capacité de production de 20.000 tonnes de cuivre et 4000 tonnes de cobalt par an pour valoriser les minerais de la Mine de l'Etoile par voie hydrométallurgique est évalué à 250.000.000 USD.

La durée de l'exploitation est de vingt ans et à la fin de cette exploitation la concession peut être considérée comme épuisée.

En se basant sur les deux hypothèses de coût de production global cuivre et cobalt ramené à la tonne de cuivre de 2000 USD et 2500 USD et en adoptant trois sensibilités pour les cours de cuivre et cobalt sur le marché international de respectivement 2700 USD pour le cuivre avec 7 USD par livre de cobalt, 3500 USD pour le cuivre avec 15 USD par livre de cobalt et 5000 USD pour le cuivre avec 20 USD par livre de cobalt.

On obtient donc les résultats suivants:

- La valeur de cession non actualisée de la Mine de l'Etoile varie entre 552.781.481 USD et 2.100.489.214 USD;
- Suivant le taux d'intérêt ou le taux d'actualisation, cette valeur de cession évolue de la manière suivante:
 - entre 52.284.943 USD et 273.856.228 pour le de 10%
 - entre 19.663.609 USD et 102.918.136 USD pour le taux de 15%
- Le taux interne de rentabilité qui est le taux d'intérêt qui peut annuler le bénéfice de l'exploitation de la Mine de l'Etoile reste très élevé et supérieur à 120%;
- La période de remboursement du capital investi et intérêt reste dans l'intervalle de 4,5 à 9,5 ans.

Le contrat de cession de la Mine de l'Etoile à CHEMAF n'a ni fait l'objet de la valorisation équitable, ni de l'appel d'offres, bien au contraire, la Mine de l'Etoile a été cédée au vil prix de 5.000.000 USD sur base d'un marché gré à gré en 2004.

Valorisation des rejets de Kingiamambo Musonoi

Les rejets de KINGAMIAMBO MUSONOI, ayant déjà subi les opérations d'extraction minière et de broyage, le coût de production pour la production des métaux contenus est limité au repulpage, lixiviation et extraction par solvant suivi de l'electromining.

La chaîne des dépenses devient:

- Reprise et repulpage qui revient à environ 50% des dépenses GECAMINES de concentration soit 6 USD par tonne sèche ou 403 USD par tonne cuivre;
- Lixiviation extraction par solvant et electromining pour des dépenses identiques à celles de la GECAMINES, soit 0,22 USD/Lb pour cuivre et 2 USD/Lb pour cobalt.

Il en résulte pour les tailings qui contiennent 1,45% de cuivre et 0,33% de cobalt et en tenant compte de la récupération globale de métaux de 72%, on obtient un coût de production global ramené à la tonne de cuivre de 1992 USD.

Les deux hypothèses de prix de production utilisées dans l'évaluation des tailings de KINGAMIAMBO MUSONOI sont 2000 USD et 2500 USD. Les sensibilités des cours des métaux restent les mêmes.

Synthèse de la valorisation des rejets de KINGAMIAMBO MUSONOI

Hypothèse avec coût global de production cuivre et cobalt de 2000 USD par tonne cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	140 %	140 %	140 %
Période de rem boursement	5 ans	3,5 ans	2,5 ans
Valeur de cession actualisée 10 %	324.597.425 USD	754.730.880 USD	1.117.218.905 USD
Valeur de cession actualisée 15 %	122.076.384 USD	283.845.330 USD	420.169.827 USD

Hypothèse de valorisation avec coût global de production cuivre et cobalt de 2500 USD par tonne de cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	140 %	140 %	140 %
Période de remboursement	5 ans	3,5 ans	2,5 ans
Valeur de cession actualisée 10 %	272.567.065 USD	702.700.499 USD	1.065.188.545 USD
Valeur de cession actualisée 15 %	102.508.520 USD	264.275.466 USD	400.601.963 USD

Colonne A: cours de cuivre 2700 USD/tonne et 7 USD/Lb cobalt
 Colonne B: cours de cuivre 3500 USD/tonne et 15 USD/Lb cobalt
 Colonne C: cours de cuivre 5000 USD/tonne et 20 USD/Lb cobalt

Observations sur la valorisation des rejets de KINGAMIAMBO-MUSONOI

- La valeur de cession non actualisée des rejets de KINGAMIAMBO MUSONOI se situe entre 2.642.312.287 USD et 8.670.927.614 USD
- Le taux d'intérêt ou taux d'actualisation intervient pour donner la valeur actualisée et de cession qui se situe donc:
 - entre 272567065 USD et 1117218905 USD pour le taux de 10%
 - entre 102508520 USD et 420169872 USD pour le taux de 15%
- Le taux interne de rentabilité qui correspond au taux qui annule le bénéfice du projet reste très élevé, supérieur à 140%;
- La période de remboursement de capital et intérêt reste incluse dans l'intervalle de 2,5 à 5 ans.

L'accord initial des partenariats signé en 1998 avait une répartition des parts de 55% pour CONGO MINERAL DEVELOPEMENT et 45% pour la GECAMINES. La Société KMT, après avoir remboursé le capital et intérêt en cinq ans au maximum après le démarrage de la production, 55% de la valeur partageable ou dividende devraient être versés au partenaire sans justification.

L'accès aux rejets était conditionné par un paiement d'un pas de porte 80.000.000 USD. Au mois de mars 2004, le Décret 04/020 bouleverse les accords de partenariat signés entre GECAMINES et COMIDE qui se commue en ADRASTA, les parts deviennent 82,5% pour ADSTA et 17,5% pour la GECAMINES et l'Etat congolais, le pas de porte se fonde de 80.000.000 USD à 15.000.000 USD.

Au vu du résultat de valorisation des rejets de KINGAMIAMBO MUSONOI, le déséquilibre est criant entre la valeur du projet et celle qui est acceptée dans les accords. Après exploitation durant la période de 20 ans les stocks des rejets seront épuisés.

Valorisation de la Concession de TENKE-FUNGURUME

L'accord initial de partenariat entre GECAMINES et LUNDIN date de 1996 et concerne la valorisation de la Concession de TENKE-FUNGURUME, qui contenait 9.000.000 tonnes de cuivre et 680.000 tonnes de cobalt. Ceci reste la base de valorisation normale en vingt ans avec une capacité normale de production de 400.000 tonnes de cuivre qu'on peut atteindre en cinq ans après démarrage de la production.

Après une brève période, LUNDIN double le tonnage de la concession qui passe respectivement à 18.000.000 tonnes de cuivre et 1.500.000 tonnes de cobalt. Cette nouvelle situation pose à l'Etat congolais le problème de séquestration de ses ressources minières par une entreprise qui n'a pas les moyens de les valoriser sur une période normale de vingt ans.

Sur la base des deux hypothèses de coût opératoire global de production de cuivre et de cobalt de 2000 USD et 2500 USD par tonne de cuivre et en utilisant trois sensibilités pour les cours de métaux sur le plan international, de 2700 USD par tonne de cuivre avec 7 USD par livre de cobalt, 3500 USD par tonne de cuivre avec 15 USD par livre de cobalt et 5000 USD par tonne de cuivre avec 20 USD par livre de cobalt on obtient la situation suivante:

Synthèse de valorisation de TENKE-FUNGURUME

Hypothèse avec coût global de production de cuivre et de cobalt ramené à la tonne de cuivre de 2000 USD

	A	B	C
Rentabilité taux interne	140 %	160 %	160 %
Période de remboursement	5 ans	3,5 ans	3 ans
Valeur de cession actualisée 10 %	1.449.265.989 USD	3.444.612.163 USD	5.802.020.460 USD
Valeur de cession actualisée 15 %	533.765.356 USD	1.295.468.676 USD	2.106.838.647 USD

Hypothèse de valorisation avec coût global de production cuivre et cobalt de 2500 USD par tonne de cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	140 %	160 %	160 %
Période de remboursement	5,5 ans	4 ans	3,5 ans
Valeur de cession actualisée 10 %	923.951.024 USD	2.949.297.198 USD	5.106.705.404 USD
Valeur de cession actualisée 15 %	347.484.580 USD	1.109.187.902 USD	1.920.557.872 USD

A colonne: cours du cuivre 2700 USD par tonne et 7 USD par livre de cobalt
 B colonne: cours du cuivre 3500 USD par tonne et 15 USD par livre de cobalt
 C colonne: cours du cuivre 5000 USD par tonne et 20 USD par livre de cobalt

Observations sur la valorisation de la Concession TENKE-FUNGURUME

- La valeur de cession ou valeur non actualisée partageable de la concession TENKE-FUNGURUME, pour une exploitation limitée à vingt ans évolue entre 7.521.215.364 USD et 45.601.986.756 USD;
- En alignant le taux d'intérêt ou taux d'actualisation, la valeur de cession actualisée évolue donc de cette façon:
 - entre 923.951.024 USD et 5.802.020.460 USD pour un taux de 10%
 - entre 347.434.580 USD et 2.106.838.647 USD pour un taux de 15%
- La période de remboursement du capital et intérêt reste dans 'intervalle de 3 et 5,5 ans;
- Le taux interne de rentabilité, qui est le taux qui annule le bénéfice de l'opération reste très élevé et supérieur a 140%.

Au vu de l'accord signé en 1996 sur base de:

- 9.000.000 tonnes de cuivre et 680.000 tonnes de cobalt;
- Répartition des parts: LUNDIN 55% et 45% GECA MINES;
- Niveau de production: 400.000 tonnes de cuivre par an.

Quoique LUNDIN ait paye 50.000.000 USD de pas de porte en 1997 a l'arrivée de l'AFDL, l'accord reste déséquilibré. Après 1997, LUNDIN déclare le cas de force majeure qu'il maintient jusqu'au remaniement de l'accord en 2005 qui devient:

- 8.000.000 tonnes de cuivre et 1.500.000 tonnes de cobalt;
- Répartition des parts: LUNDIN 82,5% et 17,5% GECAMINES et l'Etat congolais;
- Pas de porte à payer: 50.000.000 USD en tenant compte de ce qui a été paye en 4997;
- Niveau de production ramené a 130.000 tonnes de cuivre par an. Ceci reste tout à fait insoutenable face à la valeur de la concession TENKE-FUNGURUME, même considérée dans le cadre initial des connaissances de la GECAMINES.

Valorisation de la concession cédée a KINROSS-FORREST

Dans l'association KINROSS/FORREST-GECAMINES, celle-ci met à contribution quelques réserves et infrastructures, dont la mine souterraine de KAMOTO, les carrières de DIKULUWE, MASHAMBA et MUSONOI pour un total de 91.000.000 tonnes sèches de minerais titrant en moyenne 3,93% de cuivre et 0,35% de cobalt.

Les infrastructures visées sont: la mine souterraine de KAMOTO, les équipements de carrières et l'usine hydro métallurgique de LUILU. Les investissements visés à consolider par le Groupe FORREST s'élèvent à 317.000.000 USD. L'usine de LUILU avait une capacité installée de 175.000 tonnes de cuivre par an et environ 14.000 tonnes de cobalt. Avec le reconditionnement de cette usine, on peut espérer réaliser à terme de 200.000 tonnes de cuivre par an. La valeur résiduelle des équipements mises a disposition par la GECAMINES n'est pas prise en compte, ce qui signifie que l'investissement proposé reste surévalué.

Sur base de deux hypothèses de coût de production global de cuivre et cobalt ramené à la tonne de cuivre soit 2000 USD et 2500 USD respectivement et en utilisant trois sensibilités de cours des métaux sur le marché international de 2700 USD pour le cuivre avec 7 USD par livre de cobalt, 3500 USD par tonne cuivre et 15 USD par livre de cobalt et 5000 USD par tonne de cuivre et 20 USD par livre de cobalt. On obtient les valeurs suivantes:

Synthèse de valorisation des Concessions GECAMINES cédées a KINROSS-FORREST dans KCC

Hypothèse sur le coût global de production cuivre et cobalt ramené a la tonne de cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	140 %	140 %	140 %
Periode de remboursement	4,5 ans	3,5 ans	3ans
Valeur de cession actualisee 10 %	301.149.666 USD	721.462.260 USD	1.161.297.121 USD
Valeur de cession actualisee 15 %	113.258.022 USD	271.331.492 USD	436.747.005 USD

Hypothèse base sur le coût global de production cuivre et cobalt ramène a la tonne de cuivre: 2500 USD

	A	B	C
Rentabilité taux interne	120 %	140 %	140 %
Periode de remboursement	4,5 ans	3 ans	2,5 ans
Valeur de cession actualisee 10 %	202.738.836 USD	623.051.431 USD	1.062.886.293 USD
Valeur de cession actualisee 15 %	76.247.137 USD	234.320.607 USD	399.736.119 USD

A: colonne de cours de cuivre 2700 USD par tonne et 7 USD par livre de cobalt
 B: colonne de cours de cuivre 3500 USD par tonne et 15 USD par livre de calt
 C: colonne de cours de cuivre 5000 USD par tonne et 20 USD par livre de cobalt

Observations sur la valorisation des concessions GECAMINES cédées à KINROSS-FORREST dans KCC

- La valeur non actualisée de cession ou valeur partageable des concessions cédées à KINROSS-FORREST dans KCC varie entre: 1.650.349.881 USD et 9.453.277.854 USD;
- L'impact du taux d'intérêt ou taux d'actualisation conduit aux valeurs qui évoluent:
 - entre 202.738.836 USD et 11.612.971.210 USD pour le taux de 10%
 - entre 76.247.137 USD et 436.747.005 USD pour le taux de 15%
- La période de remboursement du capital et intérêt reste dans l'intervalle de 2,5 et 4 ans;
- Le taux interne de rentabilité qui est le taux qui annule le bénéfice de l'opération reste également très élevé et supérieur à 140%.

Au vu des accords sur base d'un marché gré à gré signes entre La GECAMINES et KINROSS-FORREST en 2005, qui attribuent 75% des parts de la valeur partageable à FORREST en plus du fait que le capital investi et l'intérêt lié peuvent être remboursés endéans cinq ans de production effective, **consacre** la spoliation pure et simple d'un patrimoine important qui conditionne l'avenir de la GECAMINES. Après vingt ans d'exploitation, le solde de ressource minière reste encore exploitable.

Valorisation des Concessions de la GECAMINES cédées a GEC

Le contrat signé en novembre 2004 sur base d'un marché gré à gré entre La GECAMINES et GLOBAL ENTREPRISE CORPORATE permet à la GECAMINES de mettre à disposition, pour une période indéterminée, une partie de gisements et équipements.

Les carrières concernées sont KOV, KANANGA et TILWEZEMBE, qui contiennent un tonnage certain de 6.638.812 tonnes de cuivre et 486.552 tonnes de cobalt.

Les équipements engagés sont: le concentrateur de KOLWEZI et les nouvelles usines de LUILU ou l'usine de SHITURU.

GEC apporte 200.000.000 USD pour permettre une production annuelle de 200.000 tonnes de cuivre et 7.000 tonnes de cobalt.

La valorisation des concessions de la GECAMINES sur une période de 20 ans en se basant sur deux hypothèses de coût global de production de cuivre et cobalt, ramené à la tonne de cuivre de 2000 USD et 2500 USD, respectivement et en utilisant trois sensibilités de cours de métaux sur le marché international de 2700 USD pour le cuivre avec 7USD par livre de cobalt, 3500 USD pour le cuivre et 15 USD par livre de cobalt et 5000 USD par tonne de cuivre et 20 USD par livre de cobalt, on obtient les éléments qui suivent:

Synthèse de valorisation des Concessions de la GECAMINES cédées a GEC

Hypothèse de valorisation basée sur le coût global de production de cuivre et cobalt de 2000 USD par tonne de cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	140%	140%	140%
Période de remboursement	4 ans	3 ans	2,5 ans
Valeur de cession actualisée a 10%	255.890.418 USD	694.894.742 USD	1.278.844.297 USD
Valeur de cession actualisée a 15%	96.236.675 USD	261.339.834 USD	480.954.793 USD

Hypothèse de valorisation basée sur le coût global de production de cuivre et cobalt de 2500 USD par tonne de cuivre

	A	B	C
Rentabilité taux interne	120%	140%	140%
Période de remboursement	7,5 ans	3,5 ans	3 ans
Valeur de cession actualisée a 10%	73.344.509 USD	512.348.833 USD	1.096.298.388 USD
Valeur de cession actualisée a 15%	27.583.806 USD	192.686.965 USD	412.301.924 USD

A: colonne cours de cuivre 2700 USD par tonne et 7 USD par livre de cobalt
 B: colonne cours de cuivre 3500 USD par tonne et 15 USD par livre de cobalt
 C: colonne cours de cuivre 5000 USD par tonne et 20 USD par livre de cobalt

Observations sur la valorisation des concessions GECAMINES cédées a GEC

- La valeur de cession non actualisée ou valeur partageable évolue entre 597.044.467 USD et 5.656.634.249 USD;
- En utilisant le taux d'intérêt ou d'actualisation pour avoir les valeurs actualisées, on obtient les chiffres qui varient:
 - entre 255.890.418 USD et 1.096.298.388 USD pour le taux d'intérêt de 10%
 - entre 96.236.675 USD et 412.301.924 USD pour le taux d'intérêt de 15%

- La période de remboursement du capital et de l'intérêt reste dans l'intervalle de 2,5 et 3 ans;
- Le taux interne de rentabilité qui correspond au taux qui annule le bénéfice de l'opération reste élevé et supérieur à 120%.

Au niveau de l'accord signé entre GECAMINES et GEC en 2004, les parts qui reviennent à GEC représentent 75% de la valeur partageable en plus du fait que le projet rembourse le capital et l'intérêt lie au cours d'une période qui peut être limitée à trois ans après le démarrage effectif de la production.

La GECAMINES et l'Etat congolais ont leurs parts réduites sans explications valables à 17,5% de la valeur partageable.

CONCLUSIONS GENERALES

Les investissements dans le secteur minier ont toujours respecté l'éthique professionnelle, basée sur le financement de la production sur base des projets bancables et de la sécurisation du financement assure par la stabilité des institutions politiques du pays bénéficiaire du financement.

Généralement, le financement du secteur minier dans notre pays a toujours été assuré par les institutions bi ou multilatérales, avec des taux d'intérêt inférieur à 12%. Dans ces conditions, le remboursement du capital investi et de l'intérêt lié, sur une période préalablement définie était de mise.

De très grands chantiers miniers ont été ainsi valorisés et des grandes capacités de production installées dans le secteur minier. L'instabilité politique que vient de connaître notre pays de 1967 à ce jour, et malgré l'existence d'un code minier promulgué en 2002, a conduit la plus grande société minière du pays pour ne parler que de celle-ci, à conclure des contrats totalement déséquilibrés avec non pas des institutions bi ou multilatérales, mais des intermédiaires pour la plupart non professionnels avec des adresses bancaires dans des paradis fiscaux.

Une fois ces contrats léonins signés sous prétexte de conditions politiques difficiles dans lesquelles le pays était plongé, aucun début d'exécution de travaux n'est constaté. Au contraire ces partenaires à la moralité douteuse recourent au cas de force majeure pour prétendre au non démarrage de la production.

Comme les institutions politiques du pays connaîtront bientôt une stabilisation, et que le secteur minier représente la locomotive de l'économie nationale du fait de son poids très important (environ 70% au budget de l'Etat), et considérant la situation de pauvreté criante dans laquelle le pays est plongé, il devient impératif que les élus du peuple réexaminent les accords du secteur minier en général, et ceux de la GECAMINES signés depuis

1997 en particulier, pour redonner à l'Etat congolais les moyens de son action.

La Communauté internationale qui accompagne notre pays dans l'effort de stabilisation des institutions politiques reste interpellée pour comprendre que la paix qui conduit au bradage des matières premières en général et aux ressources minières en particulier tel que c'est le cas depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, ne pourra conduire qu'à la destruction de la société congolaise.

La communauté internationale ne doit pas être sensible aux morts par balles et rester indifférente aux morts par précarité suite au bradage des ressources du pays.

Nous savons que la responsabilité de l'implantation d'un système politique qui garantit l'amélioration des conditions de vie des Congolais incombe aux Congolais eux-mêmes, mais par la coopération internationale, les accords bi ou multilatéraux devront être mis en chantier pour relancer la production, la transformation et la commercialisation des matières premières de notre pays avec finalité d'améliorer de façon significative les conditions de vie des Congolais d'abord avant de viser la solidarité de notre pays avec l'humanité toute entière.

Le 25 Septembre 2006
KALALA BUDIMBWA

Présentation de l'auteur

Monsieur Kalala Budimbwa est né dans la localité minière de Kakanda, territoire de Kambove, province du Katanga le 20 février 1945. Il est originaire de la province du Kasai-Oriental, marié et père de 12 enfants.

Kalala a commencé ses études primaires dans la ville de Likasi en 1958. Fils de mineur, il a fait sa candidature d'ingénieur, physicien et mathématicien à l'université de Kinshasa en 1968 ; et en 1971, il a décroché son diplôme d'ingénieur civil des mines, suivi de celui d'ingénieur civil métallurgiste en 1972 à l'Université Libre de Bruxelles.

Il a passé près de vingt dans la sphère de la gestion des mines de la « Générale des Carrières et des Mines » (Gécamines) au Katanga (1972 - 1991) ou il a commencé par la recherche métallurgique (1972-75); l'exploitation de l'Usine de Lubumbashi (1975-77) ; secrétariat technique (1977-82); avant de devenir Directeur de l'usine de Luilu à Kolwezi (1982-86); Directeur de Bureau d'études métallurgiques (1986-90) et Délégué Général Adjoint (1990-91).

Monsieur Kalala est Administrateur Directeur Général de la compagnie d'engineering et négoce depuis 1992 et Directeur du bureau d'études de CODECOR depuis 1994.

Il a servi aussi comme Directeur de cabinet au Ministère des Mines de 2003 à 2005.



OSISA

Open Society Initiative
for Southern Africa

Etudes publiées avec le soutien de
la Fondation Open Society
Initiative for Southern Africa